

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS  
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par  
M. Didier Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 97, substituer aux mots :

« reçoit, s'il y a lieu, application »

les mots :

« est appliqué ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.